



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

ETAT DES PRESENCES

Présents : 20

Laurent DENIS – Barbara BODART — Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE - Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Douglas VERSCHEURE

Pouvoirs : 7

Hugues LAVOGIEZ a donné pouvoir à Sandrine LORIO
Anne GOMBERT a donné pouvoir à Antoine TUSO
Didier VANDAELE a donné pouvoir à Marjory DELAVAL
Monique VALENTIN a donné pouvoir à Sandrine DEMAUDE
Nicolas CHOCHOY a donné pouvoir à Alain MASSON
Sophie WAROT a donné pouvoir à Laurent DENIS
Nathalie MAEGHT a donné pouvoir à Gabin LORGNIER

Absent(s) : 0

Président de séance : Monsieur le Maire, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Estelle LECOFFRE

La séance est ouverte à 18h30. Le Quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport 2023 de la Maison France Services d'Eperlecques
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024

Finances

- Sollicitation d'un financement à la DRAC pour les travaux d'aménagement de la médiathèque
- Sollicitation d'un financement au Département pour les travaux d'aménagement de la médiathèque
- Sollicitation d'un financement à l'Etat dans le cadre de la DSEC et du FEAC pour les dépenses relatives aux intempéries
- Sollicitation d'un financement à la CAPSO pour les travaux de voirie 2024 rue de Bleue-Maison
- Sollicitation d'un financement à la CAPSO pour les travaux de voirie 2025 rue de Bleue-Maison
- Instauration d'une carte cadeau pour les élèves Eperlecquois de CM2 inscrits à l'école privée d'Eperlecques ou dans une école extérieure à la commune
- Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Watten
- Subvention exceptionnelle au CLIC
- DM n°1

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs : création de deux postes d'ATSEM



Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2024.

1- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA DRAC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, le marché de travaux de « transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque » a débuté en avril 2023 et se terminera au cours du 1^{er} semestre 2024.

La commune souhaite ainsi procéder à l'aménagement intérieur et extérieur de cette nouvelle médiathèque. Le coût global du projet est estimé à 96 084.23€ HT.

Le financement concernant cet aménagement peut être subventionné par la DRAC à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux intempéries 2023, le sol de la future médiathèque est très humide.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC et de signer tous documents afférents à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la DRAC.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

2- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, le marché de travaux de « transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque » a débuté en avril 2023 et se terminera au cours du 1^{er} semestre 2024.

La commune souhaite ainsi procéder à l'aménagement intérieur et extérieur de cette nouvelle médiathèque. Le coût global du projet est estimé à 96 084.23€ HT.

Le financement concernant cet aménagement peut être subventionné par le Département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès du Département et de signer tous documents afférents à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès du Département.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité



3- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSEC ET DU FEAC POUR LES DEPENSES RELATIVES AUX INTEMPERIES

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2023/50, 2023/51, 2023/52 et 2023/53 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux intempéries qu'a connu la commune en fin d'année 2023, divers financements avaient été sollicités auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et de la CAPSO.

Les diverses dépenses de fonctionnement liées à ces intempéries ont été estimées à 97 048.37€ HT et les dépenses d'investissement à hauteur de 1 785 781.76€ HT.

Le financement concernant ces dépenses peut être subventionné à hauteur de 100% dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Equipement des Collectivités (DSEC) et du Fonds Exceptionnel d'Accompagnement des Collectivités (FEAC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, de signer tous documents afférents à cette demande et d'annuler les autres sollicitations de financement réalisés auprès des autres financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'Etat.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

4- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA CAPSO POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BLEUE-MAISON 2024

VU la délibération 2023/53 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le fonds de concours 2021/2023 à hauteur de 59 000.00€ sollicité auprès de la CAPSO avait été transféré sur les travaux de voirie liés aux intempéries. Cependant, suite à la prise en charge par l'Etat de ces travaux à hauteur de 100%, Monsieur le Maire souhaite annuler la demande susmentionnée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie sont nécessaires sur la rue de Bleue-Maison. Le coût des travaux hors taxe pour la 1^{ère} tranche représente 413 356.75€.

Monsieur le Maire souhaite transférer le fonds de concours 2021/2023 de la CAPSO de 59 000.00€ sur la 1^{ère} tranche des travaux de voirie 2024 rue de Bleue Maison.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de la CAPSO et de signer tous documents afférents à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la CAPSO.

VOTE

Pour : 27



Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

5- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA CAPSO POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BLEUE-MAISON 2025

VU la délibération 2023/56 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le fonds de concours 2024/2026 à hauteur de 61 000.00€ avait été sollicité auprès de la CAPSO dans le cadre des travaux de voirie 2024 rue de Bleue-Maison. Cependant, suite au transfert du fonds de concours 2021/2023 à hauteur de 59 000.00€ sur ces travaux, Monsieur le Maire souhaite annuler la demande susmentionnée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie sont nécessaires sur la rue de Bleue-Maison. Le coût des travaux hors taxe pour la 2nd tranche représente 381 563.25€.

Monsieur le Maire souhaite transférer le fonds de concours 2024/2026 de la CAPSO de 61 000.00€ sur la 2nd tranche des travaux de voirie 2025 rue de Bleue Maison.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de la CAPSO et de signer tous documents afférents à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la CAPSO.

VOTE

Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

6- INSTAURATION D'UNE CARTE CADEAU POUR LES ELEVES EPERLECQUOIS DE CM2 INSCRITS A L'ECOLE PRIVEE D'EPERLECQUES OU DANS UNE ECOLE EXTERIEURE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, chaque fin d'année, offre un dictionnaire aux élèves de CM2 Eperlecquois de l'école privée Saint-Joseph et inscrits dans une école extérieure.

Monsieur le Maire souhaite remplacer le dictionnaire et offrir à ces élèves un bon cadeau de 20.00€ chez l'enseigne ALPHA B Longuenesse.

Ce bon sera valable 3 mois.

Madame DELAVAL souhaiterait savoir si les élèves du Groupe Scolaire de la Liette auront des dictionnaires ou une carte cadeau.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de l'amicale des parents d'élèves qui finance les dictionnaires, et que de ce fait, la décision leur revient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide la proposition susmentionnée de Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 27



Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

7- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE WATTEN

VU les articles L 16611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération N° 2024-15 du 10 avril 2024 portant adoption au budget primitif communal ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par le président de l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Watten ;

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500.00€ à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition susmentionnée.

VOTE

Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

8- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLIC

VU les articles L 16611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération N° 2024-15 du 10 avril 2024 portant adoption au budget primitif communal ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par le président du CLIC ;

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100.00€ à cette association.

Madame MERLIER informe l'assemblée que le CLIC est voué à disparaître par défaut de trésorerie.

Monsieur COCQUEMPOT souhaiterait savoir si cette association a pour but d'accompagner des personnes âgées.

Madame MERLIER lui indique qu'il s'agit d'une association qui met en place des actions pour les aidants (personnes âgées, en situation de handicap...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition susmentionnée.

VOTE

Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES D'ATSEM



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, la titularisation du personnel ou encore de la mise à jour des intitulés de grades.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au sein du groupe scolaire, quatre agents exercent les fonctions d'ATSEM, cependant, deux de ces agents sont sur le grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire souhaite créer deux postes d'ATSEM.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un des deux agents susmentionnés démissionne et ne sera plus dans les effectifs dès la rentrée 2024/2025. De ce fait, une ouverture de poste aura lieu sur le grade d'ATSEM.

Monsieur COCQUEMPOT souhaiterait savoir si le poste d'adjoint technique vacant sera supprimé.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DUQUESNE, DGS de la commune, qui indique que la réglementation veut que le conseil municipal délibère pour l'ouverture des postes, cependant, concernant la suppression des postes, un avis préalable doit être demandé au CST.

Monsieur COCQUEMPOT demande si une publication aura lieu pour le poste vacant d'adjoint technique.

Madame DUQUESNE indique que le poste restera non pourvu pour le moment et pourra être utile plus tard (titularisation d'un agent, ouverture de poste...).

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Grades</u>	<u>Nombres d'emplois</u>	<u>Nombres d'emplois contractuels</u>
<u>Filière administrative</u>			
Attaché territorial	Attaché principal	1 (Non pourvu)	4
	Attaché	1	
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 (Non pourvu)	
	Rédacteur	2	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif	1 (Non pourvu)	
<u>Filière animation</u>			
	Adjoint d'animation	1	



<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise territorial principal	2	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	
	Adjoint technique	10 (Dont 3 non pourvu)	10
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
<u>A.T.S.E.M.</u>	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	4	
TOTAL		28	14

Et précise que les crédits suffisants restent prévus au budget de l'exercice.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

10- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Des crédits au chapitre 77 – PRODUITS SPECIFIQUES, en recettes de fonctionnement, ont été affectés par erreur. S'agissant d'un remboursement de l'assurance concernant la dégradation de matériel suite aux intempéries, un titre au compte 775 est à effectuer mais les crédits ne sont pas à prévoir.

Il convient de procéder ainsi :

Recettes de fonctionnement : Chapitre 77 775 – Produits des cessions d'immobilisations :
- 17 470,94 €

Chapitre 70 70632 – Redevances services à caractère loisir :
+ 4 367,73

Chapitre 70 7067 – Redev. services periscolaires et enseign. :
+ 4 367,73

Chapitre 74 74718 – Autres participations Etat : + 4 367,74

Chapitre 74 747888 – Participations autres organismes :
+ 4 367,74



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications proposées ci-dessus.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Attribution de la DETR 2024 pour les travaux de voirie rue de Bleue-Maison
- Des agents de la CAPSO sont missionnés pour réaliser une enquête auprès des sinistrés concernant les démarches administratives liées aux inondations
- Ecole privée : l'agent de restauration ne sera plus mis à disposition de l'école privée à compter de la rentrée 2024/2025
- Mauvaises herbes du cimetière : passage de la société APRT prévu
- Commission patrimoine le 19/06/2024 à 18h30 : préparation des journées patrimoines de septembre + réflexion sur la création éventuelle d'une association patrimoine (appellation, objet, participation bénévoles...)
- Foot : Challenge Beclin le 01/06/2024 à partir de 17h ; Tournoi inter-entreprise le 05/07/2024

Le secrétaire de séance,

Estelle LECOFFRE

Le Maire,
LD
Laurent DENIS

